

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE de la JUSTICE

CODE DES DOUANES



Direction de la Documentation

TABLE DES MATIERES

Articles

CHAPITRE I

CHAMP D'APPLICATION DE LA LOI DOUANIERE

Section I. — Généralités	1 à 5
Section II. — Tarif des douanes	6 et 7
Section III. — Conditions d'application de la loi tarif- aire Généralités	8 et 9
Section IV. — Espèces des marchandises	10 et 13
Section V. — Origine et provenance des marchandises	14 et 15
Section VI. — Valeur des marchandises	16 et 18
Section VII. — Poids, taxation spécifique	19

CHAPITRE II

PROHIBITIONS ET RESTRICTIONS DIVERSES

Section I. — Généralités	20
Section II. — Prohibitions	21
Section III. — Protection des marques et indications d'origine	22 à 24
Section IV. — Restriction de tonnage	25
Section V. — Protection des ports algériens	26
Section VI. — Contrôle du commerce extérieur et des changes	27

CHAPITRE III

**ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE
L'ADMINISTRATION DES DOUANES - DROITS ET
OBLIGATIONS DES AGENTS DES DOUANES**

Section I. — Champ d'action de l'administration des douanes	28 à 31
Section II. — Etablissement des bureaux de douanes	32 à 34
Section III. — Droits et obligations des agents des douanes	35 à 40
Section IV. — Droits de visite des personnes, des marchandises et des moyens de transport	41 à 46
Section V. — Droit de visite domiciliaire	47
Section VI. — Droit de communication particulier à l'administration des douanes	48
Section VII. — Contrôle douanier des envois par poste	49
Section VIII. — Contrôle de l'identité des personnes	50

CHAPITRE IV

**CONDUITE EN DOUANE DES MARCHANDISES A
L'IMPORTATION ET A L'EXPORTATION**

Section I. — Principe général	51 et 52
Section II. — Transport en mer	53 à 59
Section III. — Transport par voie terrestre	60 et 61
Section IV. — Transport par voie aérienne	62 à 65

CHAPITRE V

MAGASINS ET AIRES DE DEDOUANEMENT

Section I. — Principe général	66
Section II. — Conditions d'établissement et fonctionnement	67 à 74

CHAPITRE VI

PROCEDURE DE DEDOUANEMENT - DECLARATION
EN DETAIL

Section I. — Généralités	75 et 76
Section II. — Le déclarant en douane	77
Section III. — Commissionnaire en douane	78 à 81
Section IV. — Conditions d'établissement des déclara- tions en détail	82 à 86
Section V. — Enregistrement	87 à 91
Section VI. — Vérification des déclarations	92 à 101
Section VII. — Liquidation et acquittement des droits et taxes	102 à 108
Section VIII. — Enlèvement des marchandises	109 à 111
Section IX. — Procédure de dédouanement	112 à 115

CHAPITRE VII

REGIME DOUANIER ECONOMIQUE

Section I. — Engagements cautionnés	116
Section II. — Régime général des acquits-à-caution	117 à 123
Section III. — Transport d'un point à l'autre du terri- toire douanier avec emprunt de la mer	124
Section IV. — Transit douanier	125 à 128
Section V. — L'entrepôt des douanes - Généralités	129 à 138
Section VI. — L'entrepôt public	139 à 149
Section VII. — L'entrepôt spécial	150 à 153
Section VIII. — L'entrepôt privé	154 à 159
Section IX. — L'entrepôt industriel	160 à 164
Section X. — Usines exercées	165 à 173
Section XI. — L'admission temporaire	174 à 185
Section XII. — Réapprovisionnement en franchise	186 à 189
Section XIII. — Le draw-back	190 à 192

Section XIV. — L'exportation temporaire	193 à 196
--	------------------

CHAPITRE VIII.

Importation et exportation des objets et effets personnels par les voyageurs	197 à 202
---	-----------

CHAPITRE IX

REGIME DU DEPOT DE DOUANES

Section I. — Constitution de marchandises en dépôt.....	203 à 209
Section II. — Vente des marchandises en dépôt	210 à 212

CHAPITRE X

Admission temporaire	213 et 214
----------------------------	------------

CHAPITRE XI

Avitaillement de navires et aéronefs	215 à 219
--	-----------

CHAPITRE XII

POLICE DOUANIERE

Section I. — Circulation des marchandises dans le rayon des douanes	220 à 225
Section II. — Détention et circulation de certaines marchandises sur tout le territoire douanier	226

CHAPITRE XIII

NAVIGATION

Section I. — Régime administratif des navires	227 à 228
Section II. — Réparation des navires algériens à l'étranger	229
Section III. — Relâches forcées	230 et 231
Section IV. — Epaves	232 et 233

CHAPITRE XIV

DROITS ET TAXES DIVERS PERCUS PAR L'ADMINIS- TRATION DES DOUANES

Section I. — Généralités	234
---------------------------------------	------------

Section II. — Taxation forfaitaire	235
Section III. — Taxes intérieures	236 et 237
Section IV. — Taxes sur le chiffre d'affaires	238
Section V. — Droits de navigation	239
Section VI. — Autres droits et taxes	240

CHAPITRE XV

CONTENTIEUX DOUANIER

A — CONSTATATION DES INFRACTIONS

Section I. — Généralités	241
Section II. — Procès-verbal de saisie	242 à 251
Section III. — Procès-verbal de constat	252
Section IV. — Dispositions communes aux procès-verbaux de douanes	253
Section V. — Force probante des procès-verbaux de douanes et voies de recours	254 à 257
Section VI. — Consatations des infractions douanières par toutes autres voies de droit	258

B — POURSUITES

Section I. — Généralités	259 à 261
Section II. — Contraintes douanières	262 à 264
Section III. — Règlements administratifs	265
Section IV. — Prescription	266 à 271

C — PROCEDURE DEVANT LES TRIBUNAUX

Section I. — Règles de compétence	272 à 274
Section II. — Règles de procédure	275 à 280
Section III. — Dispositions particulières aux instances douanières	281 à 287

D — EXECUTION DES DECISIONS DE JUSTICE, DES CONTRAINTES ET OBLIGATIONS

Section I. — Saisies sur inconnus et minutes	288
Section II. — Sûretés	289 à 291
Section III. — Privilèges de l'administration des douanes	292
Section IV. — Voies d'exécution	293 à 301
Section V. — Répartition du produit des amendes et confiscation	302

E — RESPONSABILITE ET SOLIDARITE

Section I. — Détenteur des marchandises	303
Section II. — Transporteurs	304 et 305
Section III. — Déclarant et commissionnaire en douane.....	306 et 307
Section IV. — Autres personnes responsables	308
Section V. — Complices et intéressés à la fraude	309 à 312
Section VI. — Responsabilités de l'administration des douanes	313 et 314
Section VII. — Responsabilité civile et solidarité des redevables	315 à 317

F — DISPOSITIONS REPRESSIVES

Section I. — Généralités	318
Section II. — Contraventions douanières	319 à 323
<i>Sous-section I.</i> — Contraventions de 1ère catégorie	319 et 320
<i>Sous-section II.</i> — Contraventions de 2ème catégorie	321 à 323
Section III. — Délits douaniers	324 à 326
Section IV. — Qualification des infractions	327 à 331
Section V. — Peines complémentaires	332 à 334
Section VI. — Dispositions diverses	335 à 342